

## MAITRE D'OUVRAGE

### Mairie de Boulieu Les Annonay

Rue Joseph Voulouzan 07100 BOULIEU LES ANNONAY

Tél. : 04 75 69 07 07 - Fax : 04 75 69 07 06

## Construction d'une Halle de Marché

Rue du Gris 07100 BOULIEU LES ANNONAY



## C.C.T.P.

(Cahier des Clauses Techniques Particulières)

### Lot n°02 DALLAGE

#### ARCHITECTE

**POLY CONCEPT Architecture Urbanisme sarl**  
4, rue de l'Hôtel de Ville 07100 ANNONAY  
Tél. : 04.75.33.02.22 Fax : 04.75.67.54.19  
Email : adm@polyarchi.com

#### ECONOMISTE

**DICOBAT SAS**  
ZA La Maladière, Pôle 2000 Nord 07130 ST PERAY  
Tél. : 04.75.74.70.70 Fax : 04.75.74.70.71  
Email : economiste@dicobat.fr

#### B.E.T STRUCTURE

**BET MATHIEU**  
Rue Mozart - Espace du Parc 26000 VALENCE  
Tél. : 04.75.43.30.31 Fax : 04.75.42.07.39  
Email : mathieuvalence@wanadoo.fr

#### B.E.T FLUIDES

**BET GARCIA MIETTON**  
4, place Arthur Rimbaud 26000 VALENCE  
Tél. : 04.75.81.52.49 Fax : 04.75.41.45.38  
Email : garcia.mietton@wanadoo.fr

#### Bureau de Contrôle

**APAVE SUDEUROPE**  
42 avenue des Langories BP 90131 26905 VALENCE CEDEX 09  
Tél. : 04.75.82.16.50 Fax : 04.75.42.81.60  
Email : valence.exp@apave.com

#### C.S.P.S.

**APAVE SUDEUROPE SCPS**  
42 avenue des Langories BP 90131 26905 VALENCE CEDEX 09  
Tél. : 04.75.82.16.50 Fax : 04.75.42.81.60  
Email : valence.exp@apave.com

**C.C.T.P.**

**Lot N°02 DALLAGE**

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

## Sommaire

<b>1 GENERALITES</b> .....	3
1.1 ETUDE BETON ARME .....	3
1.2 SUJETIONS GENERALES .....	3
1.3 CONNAISSANCE DES LIEUX .....	5
1.4 DISPOSITIFS DE SECURITE CHANTIER .....	5
1.5 DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE .....	5
<b>2 DALLAGE</b> .....	6
2.1 GENERALITES SUR MISE EN OEUVRE DES DALLAGES .....	6
2.2 LIMITE DE PRESTATION .....	8
2.3 DALLAGES EXTERIEURS .....	9

## C.C.T.P.

### Lot N°02 DALLAGE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

## 1 GENERALITES

### 1.1 ETUDE BETON ARME

#### 1.1 1 Etude béton armé :

- Dans le cadre d'une mission de base, l'avant métré a été réalisée par le B.E.S. MATHIEU 1 rue Georges Bizet, 26000 VALENCE Tél : 04.75.43.30.31.
- Le BET MATHIEU se chargera également de la réalisation des plans d'exécution et de ferrailage.
- Le Coût de cette mission est à la charge du Maître d'ouvrage.

#### 1.1 2 Conception, calcul, documents graphiques

- Les structures BA sont définies et calculées pour rester en cohérence avec le projet architectural. Tous les calculs et justifications seront fait en respectant les réglementations en vigueur.
- Les notes de calcul devront clairement indiquer les hypothèses prises en compte (charges climatiques, permanentes, surcharges d'exploitation et de service).

### 1.2 SUJETIONS GENERALES

#### 1.2 1 Objet :

- Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux nécessaires à l'Construction d'une Halle de Marché rue Gris pour le Mairie de Boulieu Les Annonay Rue Joseph Voulouzan 07100 BOULIEU LES ANNONAY

#### 1.2 2 Documents techniques :

- Les travaux seront réalisés conformément aux normes et décrets en vigueur et plus particulièrement :
  - . D.T.U 11.1, 12, 13.11, 13.2, 13.3, 14.1, 20.1, 21, 60.2 et suivants, en règle générale tous les D.T.U.
  - . Les règles de calcul BAEL91, BEPL91
  - . Les Normes et Avis techniques de tous les matériaux mis en oeuvre.
  - . Les Règlements de sécurité.
  - . Les règles anti-sismique en vigueur.
  - . NF EN 13877-1 Chaussée en béton - Partie 1 : matériaux.
  - . NF EN 206-1 Béton - Partie 1 : spécifications, performances, production et conformité et son annexe nationale.
  - . NF EN 12620 Granulats pour béton.
  - . XP P 18-545 Granulats, éléments de définition, conformité et codification.
  - . NF EN 197-1 Liants hydrauliques - Ciments courants - Composition, spécifications et critères de conformité.
  - . NF EN 1008 Eau pour béton.
  - . NF EN 934-2 Adjuvants pour béton.
  - . NF EN 13877-3 Chaussée en béton - Partie 3 : spécifications relatives aux goujons.
  - . NF EN 14188-1 Produits de scellement de joint - Partie 1 : spécifications pour produits de scellement appliqués à chaud.
  - . NF EN 14188-2 Produits de scellement de joint - Partie 2 : spécifications pour produits de scellement appliqués à froid.
  - . NF EN 14188-3 Produits de scellement de joint - Partie 3 : spécifications pour joints préformés
  - . NF P 18-370 Adjuvants - Produits de cure pour bétons et mortiers - Définition, spécifications et marquage.
  - . NF EN 12390-1 Essai sur béton durci - Partie 1 : formes dimension et autres exigences relatives aux éprouvettes et aux moules.
  - . NF EN 12390-3 Essai sur béton durci - Partie 3 : résistance à la compression des éprouvettes.
  - . NF EN 12390-6 Essai sur béton durci - Partie 6 : résistance en traction par fendage des éprouvettes.

...Suite de "1.2 2 Documents techniques :..."

- . FD P 98-171 Chaussée en béton de ciment. Étude de formulation d'un béton. Détermination de la composition granulaire conduisant à la compacité maximale du béton frais.
- . NF P 98-730 Matériels de construction et d'entretien des routes. Centrale de fabrication des bétons.
- . NF P 98-734 Matériels de construction et d'entretien des routes. Machines de répandage des mélanges granulaires, machines à coffrages glissant pour la mise en place du béton de ciment.
- . NF P 98-254-4 Essai relatif aux chaussées. Mesure de propriété liée à la perméabilité des matériaux - Partie 4 : mesure de l'écoulement surfacique au perméamètre à charge constante dans un matériau drainant.
- . NF EN 12350-2 Essai sur béton frais - Partie 2 : affaissement.
- . NF EN 12350-7 Essai sur béton frais - Partie 7 : teneur en air, méthode de la compressibilité.
- . NF EN 13877-2 Chaussée en béton - Partie 2 exigences fonctionnelles pour les chaussées en béton.
- . NF EN 13863-1 Revêtement en béton - Partie 1 : méthode d'essai pour la détermination de l'épaisseur de la dalle par voie non destructive.
- . NF EN 13036-1 Caractéristiques de la surface des routes et des aéroports. Méthode d'essai - Partie 1 : mesure de la profondeur de macrotecture d'un revêtement de la surface d'un revêtement à l'aide d'une technique volumétrique à la tâche.
- . NF P 98-216-2 Essai relatif aux chaussées. Détermination de la macrotecture. Partie 2 : méthode de mesure sans contact.
- . NFP 15-314 Liants hydrauliques - Ciment prompt naturel.
- . NF P 15-315 Liants hydrauliques - Ciment alumineux fondu.
- . NF P 15-317 Ciment pour travaux à la mer.
- . XP P 15-319 Ciment pour travaux en eau en haute teneur en sulfate.
- . ENV 10080 Aciers pour béton.
- . NF P 98-170 Chaussée en béton de ciment - Exécution et contrôle.
- . NF EN 1340/CN Bordures et caniveaux préfabriqués en béton.
- . NF EN 1338 Pavés en béton - spécifications et méthodes d'essais.
- . NF EN 1339 Dalles en béton - spécifications et méthodes d'essais.
- . Fascicule 29 du CCTG « Exécution des revêtements de voiries et espaces publics en produits modulaires. »
- . Fascicule 31 du CCTG « Bordures et caniveaux en pierre naturelle ou en béton et dispositifs de retenue en béton »
- . Décret n°2006-1657- Mise en place d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics établis par les communes
- . Décret n°2006-1658 - Prescriptions techniques d'aménagements
- . Arrêté d'application du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658

### 1.2 3 Exécution des ouvrages béton :

- **Les bétons seront réalisés conformément à la norme NF EN 206-1 et DTU 21.**
- **Classe de résistance minimum: C25/30 Sauf indication contraire.**
- **Classe d'exposition XF-1**
- Agrégats de provenance agréée, de granulométrie adaptée à la finition du parement.
- Armature acier doux, ou H.A. treillis suivant plans.
- Mise en oeuvre avec vibrage
- Enrobage des aciers, conforme aux DTU méthode de prévision pour le calcul du comportement au feu des ouvrages béton.
- Réservation avec beaucoup de soin, des rainures de rejingots chaque fois qu'elles s'avèrent nécessaires.
- Dosage conforme aux règles B.A. et BAEL 91 etc... et suivant étude du BES

### 1.2 4 Mesures de sécurité

- Toutes les mesures de sécurité devront être prises pendant les travaux pour assurer la sécurité des résidents, du public et du personnel.
- Pour tous travaux à risque non spécifiés dans le PGC, l'entrepreneur est tenu d'informer le coordonnateur CSPS et le Maître d'Oeuvre par écrit, avant son intervention, afin de faire approuver les dispositifs de sécurité et la méthodologie de travail devant être mis en place. En cas de non respect de cette démarche

## **C.C.T.P.**

### **Lot N°02 DALLAGE**

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

...Suite de "1.2 4 Mesures de sécurité..."

et incident lié à ces travaux, l'entrepreneur sera seul responsable.

## **1.3 CONNAISSANCE DES LIEUX**

### 1.3 1 Connaissance des lieux

- L'entrepreneur est réputé avoir, avant remise de son offre, pris connaissance (complète et entière), des lieux et de leurs abords, et avoir, si il le jugeait utile, sollicité le Maître d'Oeuvre, pour tous renseignements complémentaires utiles. Il est donc réputé avoir pu apprécier l'ensemble des contraintes liées au site, et en avoir tenu compte lors de la remise de son offre.
- Aucune plus value ne sera accordée après la remise des offres.

### 1.3 2 Contraintes d'accès et de circulation

- S'agissant de travaux dans une zone urbaine dense l'entreprise devra se soumettre aux contraintes d'accès et de circulation et obtenir toutes les autorisations de voirie nécessaires .
- Le stationnement devra cohabiter avec celui de l'école voisine et ne devra pas gêner celui ci.
- Pendant les heures d'entrée et de sortie des écoles il sera interdit de circuler et de livrer.

## **1.4 DISPOSITIFS DE SECURITE CHANTIER**

### 1.4 1 Dispositifs communes de sécurité sur le chantier.

- . Toutes les mesures de sécurité devront être prises pendant les travaux,
- . Mise en place de barrières de protection afin de délimiter les cheminements en dehors des zones à risques,
- Le débattement de la grue devra faire l'objet d'un accord préalable. En aucun cas les charges ne devront survoler les espaces liés à la circulation des piétons et de la circulation des véhicules du personnel du site ainsi que les propriétés voisines.
- L'entreprise du présent lot fournira et mettra en place au fur à mesure de l'avancement de ses travaux les dispositifs de sécurité et les protections collectives de chantier suivant spécifications du PGC.
- L'entretien et la dépose de ces ouvrages est à la charge du présent lot.
- L'entreprise est réputée avoir incorporé dans son offre toutes les prestations lui incombant conformément à la notice de sécurité coordination SPS.

## **1.5 DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE**

### 1.5 1 Dossier DIUO et DOE

- Les prestations, objet du présent marché relèvent de la catégorie 2 au sens du Code du Travail (loi N°93-1418 du 31 Décembre 1993)
- De façon à faciliter l'entretien et la maintenance des ouvrages, l'entrepreneur devra fournir obligatoirement et au fur et à mesure qu'il a mis en oeuvre les matériaux et matériels, les documents et les prestations énumérés ci-après pour permettre au coordonnateur chargé de la sécurité prévention santé d'établir et de compléter le dossier d'intervention ultérieur sur l'ouvrage pour le compte du Maître d'Ouvrage.
- En application de l'article 40 du CCAG, et indépendamment des documents qu'il est tenu de fournir avant ou pendant l'exécution des travaux en application du I de l'article 29 du CCAG, L'entrepreneur remet au maître d'oeuvre:
  - . au plus tard lorsqu'il demande la réception : les notices de fonctionnement et d'entretien des ouvrages établies conformément aux prescriptions et recommandations des normes françaises en vigueur ;
  - . dans les deux mois suivant la réception : les plans et autres documents conformes à l'exécution,
- Ce dossier sera fourni en 3 exemplaires et comprendra:

## C.C.T.P.

### Lot N°02 DALLAGE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

...Suite de "1.5 1 Dossier DIUO et DOE..."

- . les tirages des plans pliés au format normalisé A4 et photocopies documents,
- . un CD avec les fichiers dessins sous format DWG ou DXF, et les fichiers documents sous format PDF.

#### 1.5 2 Notices techniques et descriptives des fournisseurs des matériaux et matériel.

- Les caractéristiques et références des différentes pièces seront répertoriées ainsi que le nom et l'adresse du fournisseur.
- La notice technique descriptive devra permettre la localisation, l'identification et la commande de tout organe défaillant.

#### 1.5 3 Plans d'exécution et notes de calculs.

- Les plans d'exécution et notes de calculs visés avant réalisation et corrigés conformément aux ouvrages exécutés.

#### 1.5 4 Procès verbaux

- Les procès-verbaux de classement ou label pour les matériaux ou équipements faisant l'objet d'un classement ou label.

## 2 DALLAGE

### 2.1 GENERALITES SUR MISE EN OEUVRE DES DALLAGES

#### 2.1 1 Travaux préalables

##### **Protection du chantier:**

- l'entrepreneur doit réaliser un balisage du chantier et assurer en permanence l'aménagement des passages pour piétons et les accès aux habitations, lieux publics et commerces. Il doit en outre mettre en place tout dispositif empêchant le passage des véhicules, des piétons et des animaux sur le béton frais.

##### **Protection des ouvrages existants :**

l'entrepreneur doit assurer la protection des ouvrages existants pendant toute la durée des travaux. Il mettra en œuvre des produits de protection tels qu'ils sont définis dans l'article ci-après :

- Produits de protection des ouvrages existants : la protection, lors de la réalisation du chantier, des ouvrages existants tels que façades d'immeubles, candélabres, calepinage en pavés, bordures, etc. peut se faire soit par l'application d'un produit de protection qui facilite le nettoyage ultérieur, soit par mise en place d'un film plastique de protection.

##### **Epreuve de convenance de fabrication**

- l'épreuve de convenance de fabrication est à la charge de l'entreprise.
- elle se déroulera conformément au paragraphe 5.1 de la norme NF P 98-170

##### **Epreuve de convenance de mise en œuvre:**

- L'épreuve de convenance de mise en œuvre est à la charge de l'entreprise elle se déroulera conformément au paragraphe 5.2 de la norme NF P 98-100
- trois planches de référence de dimension : 1,50 x 1,50 m seront exécutées par l'entreprise comprenant la mise en œuvre du retardateur de prise et la détermination du couple dosage du retardateur, délai avant lavage.
- Démolition et évacuation des ouvrages après acceptation de l'aspect par le Maître d'œuvre.

#### 2.1 2 Mise en oeuvre

## C.C.T.P.

### Lot N°02 DALLAGE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

...Suite de "2.1 2 Mise en oeuvre..."

- Prise en compte des conditions météorologique. l'entreprise devra se tenir informée des conditions météorologiques afin de prendre les dispositions nécessaires en cas de pluie, vent, forte chaleur ou gel.

#### 2.1 3      Joints

- Schéma de jointoiement
- . l'entrepreneur proposera au maître d'œuvre pour approbation un schéma de jointoiement avant le démarrage des travaux.

#### 2.1 4      Disposition des joints

- . les joints seront disposés conformément à l'article 6.4 de la norme NF P 98-170.
- . l'entrepreneur disposera les joints de manière à ne pas créer d'angles aigus ou de resserrements.
- . Les joints longitudinaux (parallèles à l'axe de bétonnage) ne sont nécessaire que si la largeur de la voirie est supérieure à 4,5 m.
- . l'espacement entre deux joints transversaux (à l'axe de la voirie ne doit pas être supérieur à 25 fois l'épaisseur de la dalle.
- . au niveau de chaque obstacle fixe (candélabre, bâtiment, bouche d'égout...), l'entrepreneur devra réaliser un joint de dilatation.
- . après chaque arrêt de bétonnage supérieur à une heure, l'entrepreneur réalisera un joint de construction.

#### 2.1 5      Cure du béton frais

- La cure de béton doit être effectuée par répandage d'un produit de cure, effectué à l'aide d'un pulvérisateur qui doit permettre la couverture de la dalle et de ses flancs de manière homogène et conformément au dosage prescrit avec approbation préalable du maître d'œuvre.

#### 2.1 6      Traitement de surface

- Le traitement de surface est réalisé par désactivation dès la fin de la mise en œuvre du béton, après son talochage et son lissage et avant son début de prise, le désactivant sera répandu à la surface du béton, en veillant à l'homogénéité de la pulvérisation.
- . le répandage du retardeur de surface est effectué à l'aide d'un pulvérisateur qui doit permettre de recouvrir la surface du béton d'une façon homogène et conformément au dosage prescrit.
- Dans un délai compris entre 4 et 24 heures selon les caractéristiques du béton et l'environnement climatique, aura lieu l'enlèvement de la laitance superficielle au jet d'eau à haute pression. Ce délai est indicatif (voir les recommandations du fournisseur du produit désactivant) et devra faire l'objet d'un essai préalable en fonction des conditions du chantier.
- Les eaux de lavage ne devront pas ruisseler sur la partie restant encore à désactiver.
- L'entreprise veillera particulièrement à évacuer totalement la laitance non durcie par rinçage sans pression. La technique de traitement de surface devra être acceptée par le maître d'œuvre lors des épreuves de convenance.
- La cure du béton, pendant le délai d'action du produit désactivant, sera par un produit de cure associé au produit désactivant. Après désactivation, la surface du béton sera obligatoirement protégée par un produit de cure.

#### 2.1 7      Contrôle des travaux

- Béton . l'entreprise fournira au maître d'œuvre les résultats des contrôles de fabrication de la centrale de béton.
- . l'entrepreneur est tenu de consigner chaque jour, sur un registre spécial, toutes les informations permettant au maître d'œuvre de suivre les résultats du contrôle du béton frais.
- . les épreuves de contrôle de fabrication du béton frais sont à la charge de l'entrepreneur . les épreuves de contrôle de résistance seront réalisées conformément au paragraphe 7.2.4 de la norme NF P 98-170. Les prélèvements, la confection des éprouvettes et les essais pour les épreuves de contrôle de résistance sont à la charge de l'entrepreneur.

## C.C.T.P.

### Lot N°02 DALLAGE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

...Suite de "2.1 7 Contrôle des travaux..."

. l'entreprise est tenue de réaliser régulièrement tous les contrôles permettant une mise en œuvre conforme aux normes et règlements en vigueur: alignement, structure, Epaisseur des couches, conformité des joints au plan de calepinage, régularité du répandage des produits pulvérisés, étanchéité des joints, uni de surface, flaches.

#### 2.1 8 Nettoyage et protection des ouvrages

- L'entrepreneur a la responsabilité du nettoyage et de la protection des ouvrages réalisés par ses soins jusqu'à la réception de l'ensemble du marché.
- En ce qui concerne le nettoyage final avant réception : l'entrepreneur doit l'enlèvement et l'évacuation des protections mises en place et le nettoyage des ouvrages ou équipements qui étaient protégés ainsi que le nettoyage des abords.
- Après achèvement des travaux, mais avant leur réception, l'entrepreneur nettoiera le chantier compris dans les limites d'emprise de tous les matériaux ou excédents. Les débris de toute nature seront emportés à la décharge de l'entreprise. Les matériaux et les matériaux roulants tels les granulats n'ayant pas fait prise seront balayés, ramassés et mis en dépôt ou évacués à la décharge de l'entreprise.
- L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions pour éviter une quelconque pollution des terrains et des bâtiments riverains du chantier. Il devra assurer en permanence le nettoyage des voies publiques empruntées pour le transport des matériaux.
- Outre les dispositions prévues ci-dessous, l'entrepreneur est tenu de procéder au nettoyage des voies dès que le maître d'œuvre en fera la demande.
- L'entrepreneur est tenu d'intervenir pour la réparation des dégâts occasionnés lors des travaux dans les plus brefs délais. Le maître d'œuvre se réserve le droit d'intervenir après mise en demeure par ordre de service, aux frais de l'entrepreneur.

#### 2.1 9 Dossier de recollement

- L'entrepreneur adjudicataire sera tenu de produire, en complément du dossier DCE, l'ensemble des plans d'exécution et notes de calculs justificatifs, notamment en ce qui concerne les ouvrages béton, caniveaux, et regards coulés en place, et les plans de calepinage des joints du revêtement.
- En fin de travaux et en vue de la réception, l'entrepreneur fournira, au maître d'œuvre en trois exemplaires, les éléments de recollement des ouvrages exécutés.
- Les vues en plans seront réalisées à l'échelle 1/200 ainsi que les profils en long.
- Les plans de détail seront à des échelles adaptées aux ouvrages.
- Les plans seront fournis sur calque. Ils devront indiquer très exactement le tracé planimétrique, les sections et la cotation altimétrique des ouvrages (cotation rattachée au système NGF).

#### 2.1 10 Ouverture à la circulation

- L'entrepreneur mettra en place la signalisation nécessaire pour interdire formellement l'accès à l'ouvrage jusqu'à l'ouverture définitive à la circulation.

## **2.2 LIMITE DE PRESTATION**

#### 2.2 1 Prestations à la charge du lot GROS OEUVRE

- Partant des niveaux du plan topo et du terrain existant.
  - . Arrachage des plantations, haies, arbustes etc .. et débroussaillage de toute la surface du terrain sur 10cm d'épaisseur . Evacuation dans un centre de traitement et de revalorisation de déchets.
  - . Décaissement sur l'emprise de la construction avec débords périphériques de 1.00m et talus réglementaire jusqu'à la côte -0.50m par rapport aux niveaux finis sur l'emprise du dallage et des gradins.
  - . Réalisation des fondations pour les poteaux de la structure de l'auvent.
  - . Réalisation des gradins et de l'escalier en béton y compris fondations et dalle BA à l'arrière des gradins.



## C.C.T.P.

### Lot N°02 DALLAGE

Construction d'une Halle de Marché 07100 BOULIEU LES ANNONAY

...Suite de "2.2 1 Prestations à la charge du lot GROS OEUVRE..."

- . Travaux de VRD comprenant le réseaux EP, Tranchée pour l'alimentation électrique, Point d'eau y compris raccordement.
- . Caniveaux béton CC1
- . Apport de gravier propre en 0/80 ou 0/100 et remblaiement sur 30cm épaisseur sur géotextile anticontaminant sur l'emprise du dallage
- . 4 Essais de plaques pour la plateforme du dallage.
- . Remblaiement périphérique et remise en état des abords.

#### 2.2 2 Prestations à la charge du lot DALLAGE

- Partant de niveaux livrés par l'entreprise du lot GROS OEUVRE, la prestation du lot DALLAGE comprend:
  - . l'apport et la mise en place d'une couche de réglage en gravier 0/30 sur 5cm d'épaisseur sur l'ensemble des surfaces en dallage.
  - . Réalisation du dallage y compris bèches,
  - . Plôts BA solidaire suivant détail architecte pour protection en pied de poteaux.

#### 2.2 3 Réception des supports extérieurs:

- L'entreprise du présent lot aura pour titre l'origine de sa prestation les niveaux -0.20m par rapport aux côtes finis correspondant au support remblayé par l'entreprise du lot GROS OEUVRE
- Une fois les travaux de préparation du support terminés par le lot GROS OEUVRE, l'attributaire du présent lot devra réceptionner les plateformes:
  - 1) Présentation du rapport des essais de plaque, qui auront été faits par l'entreprise du lot GROS OEUVRE.
  - 2) Vérification avec l'entreprise du lot GROS OEUVRE et le Maître d'Oeuvre des côtes altimétriques NGF des plateformes,
- L'ensemble des démarches se fera en présence du Maître d'Oeuvre, et des entreprises concernées. L'entreprise du présent lot établira un rapport de réception dûment régularisé par les parties présentes. Document devenant pièce contractuelle, et qui de ce fait, sera joint au procès verbaux de réception de chantier.

### **2.3 DALLAGES EXTERIEURS**

#### 2.3 1 Apport et réglage de plateforme par une couche de réglage en gravier concassé 0/30, sur 5 cm ép y compris nivellement.

- Curage et extraction des parties polluées, apport de remblai complémentaire si nécessaire.
- Nivellement de la plateforme,
- Apporte et mise en oeuvre de gravier 0/30 sur 5cm d'épaisseur sur toute la surface du dallage.

▣ **Localisation :**

- **Sur la surface du dallage**

#### 2.3 2 Forme en béton de 15cm ép moyenne réalisation en pente avec parement en béton balayé y/c joints.

- Forme en béton de 15cm épaisseur moyenne en béton classé XF3 suivant la norme EN 206-1
- Classe de résistance, épaisseurs et armatures suivant étude B.A.
- Armatures à disposer sur cales.
- Le coulage du dallage se fera à la pompe si nécessaire (coût incorporé dans le prix du dallage).
- Réalisation préalable de toutes les canalisations enterrées.
- Toutes autres sujétions d'exécution suivant les règles professionnelles: joints, mise en oeuvre etc
- Réalisation de joints de retrait et de construction par sciage suivant les règles professionnelles et calfeutrement au moyen d'un mastic polyuréthane monocomposant type SIKAFLEX 35 SL avec préparation préalable du joint et application d'un primaire.

...Suite de "2.3 2 Forme en béton de 15cm ép moyenne réalisation en p..."

- Sujeton de réalisation avec parement supérieur balayé.

▣ **Localisation :**

- **Suivant plan de l'architecte, il sera prévu 6 rectangles de dimensions différentes plus les bandes d'extrémités en partie basse.**

2.3 3 Forme en béton de 15cm ép avec finition désactivée

- Forme en béton de 15cm épaisseur moyenne en béton classé XF3 suivant la norme EN 206-1

- Classe de résistance, épaisseurs et armatures suivant étude B.A.

- Réalisation de chape incorporée en parement " désactivé ". La composition du béton sera étudiée avec soin permettant d'obtenir l'aspect souhaité par le Maître d'Oeuvre (choix des gravillons, dosage, la teinte du liant, etc...).

- La formule comprendra obligatoirement l'adjonction d'un adjuvant entraîneur d'air.

- Incorporation d'adjuvant pour coloration dans la masse du dallage avec teinte aux choix du Maître d'Oeuvre.

- Finition de surface lissée, et application d'un désactivant avec un pulvérisateur.

- La profondeur de désactivation après lavage sera déterminée par le choix du désactivant : 1 à 3mm ou 4 à 7 mm.

- Lavage réalisé à l'aide d'une machine à eau surpressée (uniquement) et rinçage à l'eau clair.

- Avant la réalisation du dallage, l'entreprise du présent lot à la charge de l'exécution

de 3 surfaces de 1,00x1,00x0,12 cm ép. avec parement désactivé permettant de choisir l'aspect et la granulométrie du parement, démolition et évacuation du dallage après le choix.

▣ **Localisation :**

- **Suivant plan de l'architecte, pour le reste de la surface**

2.3 4 Profil de séparation en inox 50x10mm sur chant

- Fourniture et pose de seuils en laiton de 50x10mm sur chant avec 2 pattes à scellement pour 0,80m de longueur.

▣ **Localisation :**

- **En périphérie des zones en béton balayé**

2.3 5 Bêche anti gel 40x40cm ht, coffrage joues dallage, nez arrondi

- Bêche de 0,40 x 0,40m de prof. comprenant:

. Fouilles en rigoles,

. Evacuation des terres provenant des fouilles,

. Coulage de béton C25/30 dosé à 350kg mini,

. Armatures suivant étude BA

- Coffrage soigné des rives,

- Nez arrondi au fer,

▣ **Localisation :**

- **Sur les 3 côtés du dallage (sauf le long des gradins).**

2.3 6 Plôts BA Ø38x25cm ht semi-circulaire solidaire du dallage pour pied de poteaux

- Ouvrage solidaire du dallage.

- Armatures suivant étude BA.

- Parements en coffrage soignés.

- Réalisation suivant détail de principe de l'architecte.

▣ **Localisation :**

- **Au pied de chaque poteau suivant plan de repérage du plan architecte.**